

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMACTIV

1. PRÉSENTATION

FORMACTIV est un organisme de formation dont le siège est sis au 1, Avenue du Stade 63200 RIOM. FORMACTIV développe, propose et dispense des formations professionnelles en présentesielles dans le domaine paramédical.

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre de FORMACTIV relative à des commandes passées à FORMACTIV par tout client professionnel, ci-après dénommé le « Client ». Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre FORMACTIV et le Client. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'informations sur le site de FORMACTIV. Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de FORMACTIV, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de FORMACTIV à ses besoins.

3. TYPES DE FORMATION

3.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentesiel. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs. Elle est réalisée en France, et DOM TOM, dans les locaux mis à disposition par FORMACTIV ou par le Client.

3.2. Conditions financières

Le prix de l'action de formation fixé dans le contrat de formation est payable au plus tard le dernier jour de l'action de formation.

Ce prix ne comprend ni les frais d'hébergement et de déplacement, lesquels sont à la charge du Client.

A compter de la date de signature du présent contrat, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'Organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au Client. Il est également rappelé qu'aucune somme n'est due jusqu'à l'expiration de ce délai de rétractation.

3.3. Prises en charge

Lorsque la formation est prise en charge par le Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL), il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant l'action de formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il convient aussi au Client d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la contrat de formation les éventuelles mentions à indiquer sur la facture : référence de dossiers ou toute mention pour que l'action de formation puisse être prise en charge.

3.4. Commandes et disponibilités

Les inscriptions aux formations sont prises par ordre chronologique, le nombre de places par stages est limité. L'inscription à un stage entraîne l'acceptation par le Client des règles appliquées en cas d'annulation, article 7 du contrat de formation.

Pour chaque inscription, un règlement intérieur, une CGV, un contrat de formation sont établis selon les textes en vigueur et systématiquement adressés au Client qui devra en prendre connaissance et retourner le contrat de formation au plus tard 15 jours calendaires après sa pré-inscription accompagnée de tous les documents et informations requis. La commande est réputée valide à réception par FORMACTIV de ce contrat de formation complété, dûment signé, ainsi que

www.formactiv.com

Siège social : 1 avenue du stade 63200 RIOM – Tél. : 06 65 56 42 07

S.A.R.L. – RCS 789633518 – N° de formation : 83 63 04329 63

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

le bulletin d'inscription et le règlement. Dès la validation de l'inscription, FORMACTIV adresse par voie électronique une confirmation d'inscription.

Quinze jours avant la formation, FORMACTIV adresse un courrier électronique de convocation au Client indiquant la date, l'heure, le nom du formateur et le lieu du stage.

Une attestation de participation est remise au Client au plus tôt 10 jours après la formation.

4. ANNULATION

4.1. Annulation à l'initiative de FORMACTIV

FORMACTIV se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce dernier cas, le Client sera prévenu au plus tard 7 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. En cas d'annulation, FORMACTIV ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation ou d'un congrès. Les frais éventuels engagés par les clients liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de FORMACTIV.

4.2. Annulation à l'initiative du Client

a/ Dans le cas où le Client annulerait sa participation au stage avant le début de l'exécution de l'action de formation, les modalités financières suivantes s'appliqueront de plein droit :

- annulation plus de 4 semaines avant le début de la formation : aucune indemnité n'est due,
- annulation entre 30 et 15 jours avant le début de la formation : le Client sera redevable d'une indemnité de dédit équivalant à 50 % du prix de la formation fixé à l'article 3 du contrat de formation,
- annulation moins de 15 jours avant le début de la formation : le Client sera redevable d'une indemnité de dédit équivalant à 100 % du prix de la formation fixé à l'article 3 du contrat de formation.

Il est rappelé que cette indemnité de dédit n'est pas imputable sur les fonds mutualisés ou les financements accordés au titre de la formation professionnelle continue

b/ Si le Client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat pourra être rompu, et seul le prix des prestations effectivement dispensées sera dû par le Client au prorata temporis.

En dehors de la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable d'une pénalité contractuelle équivalant à 100 % du prix de l'action de formation pour toute absence ponctuelle au stage ou abandon en cours de stage, et ce, au prorata de la part de l'action de formation non suivie par le Client du fait de cette absence ou de cet abandon en cours de stage. Il est rappelé que si en vertu de l'article L.6354-1 du Code du Travail, l'inexécution totale ou partielle d'une action de formation entraîne l'obligation pour l'organisme de formation de rembourser à son cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait, ces dispositions légales ne font pas obstacle à l'application de la pénalité contractuelle susvisée (en dehors de la force majeure dûment reconnue), laquelle n'est en tout état de cause pas imputable sur les fonds mutualisés ou les financements accordés au titre de la formation professionnelle continue.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation (écrits, documents, vidéos, tests,...) remis par l'Organisme de formation au Client dans le cadre de la formation et notifiés dans le contrat de formation, sont protégés par les droits d'auteur ; ils sont et demeurent la propriété de l'Organisme de formation qui en conserve

www.formactiv.com

Siège social : 1 avenue du stade 63200 RIOM – Tél. : 06 65 56 42 07

S.A.R.L. – RCS 789633518 – N° de formation : 83 63 04329 63

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

l'intégralité des droits de propriété intellectuelle. Ils sont remis aux Client pour leurs seuls besoins professionnels propres.

Par conséquent, toute reproduction, représentation, adaptation, commercialisation, modification, divulgation à des tiers et notamment diffusion sur Internet, de tout ou partie de ces supports, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite, sauf accord préalable et exprès de l'Organisme de formation. Le Client n'est pas autorisé à filmer ou enregistrer la formation sur quelque support que ce soit. Notamment le Client ne peut pas transmettre le contenu de la formation à des tiers.

6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

FORMACTIV s'engage à informer chaque Client que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre de FORMACTIV et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au contrat de formation.

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Client sont des données accessibles à ses services.

- conformément à la loi en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMACTIV.

- Ces informations seront conservées sur un fichier informatisé interne à FORMACTIV. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le Client et auxquelles il aura eu accès. FORMACTIV conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation, pour une période n'excédant pas deux années, durée suffisante à l'appréciation de la formation.

7. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires régissant les activités conduites dans le champ de la formation professionnelle continue, l'Organisme de formation ne sera en aucun cas responsable de tout dommage immatériel, direct ou indirect, qui serait subi par le Client, tels que la perte de clientèle, perte de crédibilité auprès d'autres praticiens, préjudice d'image, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers, ainsi que de toute action émanant de tiers. En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisme de formation, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation objet du présent contrat, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

En outre, l'Organisme de formation n'est en aucun cas responsable des préjudices qui pourraient être causés par le Client en lien avec toute utilisation qu'il fera du contenu de l'action de formation objet des présentes.

8. REGLES APPLICABLES

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis lors de sa pré-inscription. Document que le Client déclare avoir pris connaissance en validant son inscription.

www.formactiv.com

Siège social : 1 avenue du stade 63200 RIOM – Tél. : 06 65 56 42 07

S.A.R.L. – RCS 789633518 – N° de formation : 83 63 04329 63

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE